



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/900
S/19358
17 décembre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Points 24, 42, 72, 129 et 138 de
l'ordre du jour
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 17 décembre 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Sur les instructions de mon gouvernement et comme suite à ma correspondance antérieure, notamment ma lettre en date du 24 novembre dernier relative à l'occupation et l'agression commises par les troupes thaïlandaises à l'encontre de certains points du territoire lao (A/42/800-S/19299), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, comme suit, les derniers développements de cette situation :

Le 15 décembre 1987, vers 11 h 30, trois avions de chasse de l'armée thaïlandaise ont violé l'espace aérien lao et largué plusieurs bombes de 250 kg sur les hauteurs 1428, 1370, 1146 et Phou Vieng (et non Phou Vieng Lay comme mentionné par erreur dans ma lettre du 24 novembre), situées à l'ouest du District de Botène de la province lao de Sayaboury. Au même moment ces diverses positions ont été soumises à des tirs d'artillerie nourris de 105 mm et 155 mm par des troupes thaïlandaises, qui ont duré de 12 heures du 15 décembre jusqu'à 6 heures du matin du lendemain. Environ un bataillon d'infanterie de l'armée thaïlandaise a été ainsi mobilisé en vue de l'attaque et de l'occupation des positions lao susmentionnées relevant du district de Botène (province de Sayaboury) et se trouvant à environ 7 à 8 kilomètres de la frontière lao-thai. Lesdites actions hostiles thaïlandaises ont été considérées par la partie lao comme les plus graves jamais commises depuis la fondation de la République démocratique populaire lao, il y a 12 ans aujourd'hui, et cela pour trois raisons :

1. C'est la première fois depuis 12 ans que la Thaïlande, lors des incidents survenus le long de la frontière entre les deux pays, a ordonné à son armée de l'air de bombarder le territoire lao;
2. L'incident grave s'est produit à un moment où le climat international est propice à la recherche d'une solution politique, par voie de dialogues et de négociations, aux problèmes tant mondiaux que régionaux;
3. La partie lao ne s'est jamais livrée à des actes de provocation. Le fait que la partie thaï ait jusqu'à présent opposé une fin de non recevoir à la proposition lao d'entamer le troisième tour de négociations en vue de régler les problèmes en suspens entre les deux pays témoigne clairement de sa volonté d'opter pour une solution militaire ainsi que le révèlent ses toutes récentes actions hostiles à l'encontre du Laos.

Il s'ensuit que la partie thaï doit, seule, endosser l'entière responsabilité de la situation extrêmement grave ainsi créée.

Le Gouvernement lao estime que le moyen le plus judicieux auquel on puisse recourir en vue de détendre la situation dans les relations entre les deux pays serait de persuader et d'encourager la partie thaïlandaise à reprendre le plus tôt possible les négociations avec la partie lao afin d'assurer la paix dans la région concernée.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 24, 42, 72, 129 et 138 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de
la République démocratique
populaire lao,

(Signé) Kithong VONGSAY
